

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1360

8 juin 2013

### SOMMAIRE

AJ Lebas Fiduciaire Sàrl .....	65235	De Cillia Les Carrelages S.à r.l. ....	65235
Alnitak S.à r.l. ....	65235	Dehus Investments S.C.A. ....	65265
Alpha Investor Services Management ....	65236	Den Holzspiecht S.à.r.l. ....	65238
Alyani Lux S.A. ....	65235	Deutsche Rohstoff Gesellschaft S.A. ....	65277
Approche .....	65236	Dredging International (Luxembourg) S.A. .....	65238
Aurea Finance Company .....	65236	Dufour-X S.A. ....	65238
Balny S.A.- SPF .....	65234	Dundeal (International) 4 S.à r.l. ....	65278
Behomerent S.A. ....	65236	Enertec S.à r.l. ....	65238
Bellefontaine S.A. ....	65234	Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l. .....	65255
Bimmo Holding S.A. ....	65236	F.L.D. Hygiène S.A. ....	65238
Blue Blade S.à r.l. ....	65234	Kara Mode S.à r.l. ....	65239
BLUE LOTUS Spf S.A. ....	65236	Keep S.A. ....	65235
BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l. .....	65237	Laila S.à r.l. ....	65280
Brussels City Properties S.A. ....	65234	Magicbox S.A. ....	65239
Brussels City Properties S.A. ....	65234	Moonbeam .....	65239
Cable & Wireless Global Businesses Hold- ing S.à.r.l. ....	65234	Nese S. à r. l. ....	65239
Cauren S.A. ....	65237	Opti Hedge .....	65239
CC Events s.à r.l. ....	65237	Pegaso Capital Sicav .....	65280
CFE-Rock S.A. ....	65237	Prognosis Business Center S.A. ....	65276
CLT-UFA .....	65237	RS Compagnie .....	65240
Compagnie des Trois Collines Spf S.A. ...	65237	Teilen Invest S.A. ....	65239
Compagnie Nicosie S.A. ....	65238	Telecom Italia Finance .....	65277
Consolidation Company Luxembourg S.A. .....	65235	Winter Co 1 S.à r.l. ....	65245

**Blue Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 150.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051842/9.

(130063651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051856/9.

(130063681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Bellefontaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 47.721.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051864/9.

(130063517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Brussels City Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.566.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051878/9.

(130064066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Brussels City Properties S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 32.566.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051879/9.

(130064071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 63.921.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051881/9.

(130063667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Consolidation Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.384.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051912/9.

(130063546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**De Cillia Les Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 68, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 42.887.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013051928/9.

(130063520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Keep S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.439.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052092/9.

(130063831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Alyani Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 153.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052387/9.

(130064274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**AJ Lebas Fiduciaire Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 164.317.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052408/9.

(130064986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Alnitak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052416/9.

(130064934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052417/9.

(130064108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Approche, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.986.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052429/9.

(130064245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Aurea Finance Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 47.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052443/9.

(130064822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Behomerent S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 81.239.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052465/9.

(130064868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Bimmo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 85.863.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052472/9.

(130064869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**BLUE LOTUS Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.304.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052477/9.

(130065097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**BRE/Europe Hotel II Lux Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.504.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052480/9.

(130064734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Cauren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.619.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052520/9.

(130065101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**CC Events s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 125.781.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052521/9.

(130064436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**CLT-UFA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052531/9.

(130064914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**CFE-Rock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 114.772.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052525/9.

(130064702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Compagnie des Trois Collines Spf S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.546.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052535/9.

(130065093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Compagnie Nicosie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.446.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052537/9.

(130065102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Dufour-X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052551/9.

(130064196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Den Holzspiecht S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3932 Mondcange, 14, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 90.753.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052559/9.

(130064963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Dredging International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.556.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052567/9.

(130064655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Enertec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052577/9.

(130064964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**F.L.D. Hygiène S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 124, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 55.954.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013052600/9.

(130064997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

**Teilen Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 115.258.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013051658/9.  
(130062599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Opti Hedge, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 152.753.

Le Bilan au 31 octobre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013051488/9.  
(130063009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Kara Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.  
R.C.S. Luxembourg B 150.434.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013051398/9.  
(130062998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Magicbox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 126.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013051448/9.  
(130062747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Moonbeam, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.  
R.C.S. Luxembourg B 170.973.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013051471/9.  
(130063192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

**Nese S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.011.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013051480/9.  
(130062690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---

## RS Compagnie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 176.601.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "ALISON INVESTMENTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 76756,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Madame Chantal MATHU, employée privée, née à Aye (Belgique), le 8 mai 1968, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, et

- Monsieur Etienne JOANNES, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 5 mars 1976, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### I. Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "RS Compagnie" (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet toutes opérations d'agence commerciale, de représentations, de foires et marchés en agro-alimentation.

La Société a également pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs brasseries avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que la restauration, le service traiteur, l'organisation de spectacles et concerts et franchises ainsi que l'hôtellerie.

La Société a également pour objet:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants

et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, § 1 et § 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "ALISON INVESTMENTS S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Rosario SAMMARTINO, administrateur de sociétés, né à Pietraperzia (Italie), le 6 juin 1956, demeurant à L-1134 Luxembourg, 50, rue Charles Arendt, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2013. LAC/2013/13847. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013049440/282.

(130059944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

**Winter Co 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 176.610.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Saba Capital Master Fund II Ltd., an investment fund incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman Islands under number WK-231734,

here represented by Carole Coïs, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on April 4<sup>th</sup>, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Winter Co 1 S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto. The Company may however not grant loans as originator to other persons than subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs.

2.3 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.6 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the sole shareholder.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The shares of the Company may at all times only be held by a sole shareholder and any holding or acquisition of shares by more than one shareholder shall be prohibited and any such transfer or acquisition shall always be void.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the sole shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder for all of the shares of the Company. In case the shares are owned by more than one shareholder, the Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to the shares until the relevant transfers of shares have been unwound.

7.3 The sole shareholder may not at any time transfer the shares of the Company held by it to any person unless such transfer is a transfer of 100% of the shares of the Company. If the sole shareholder makes a prohibited transfer pursuant to the previous sentence, such prohibited transfer shall be void and of no force and effect whatsoever and the Company shall not record any such prohibited transfer and treat any such transferee as the owner of such shares for any purpose.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

**C. Decisions of the sole shareholder****Art. 8. Decisions of the sole shareholder.**

8.1 The sole shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association or in the Law, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association or in the Law is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

8.2 The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent applicable, the provisions of these articles of association and the Law regarding general meetings shall apply with respect to such vote by sole shareholder resolutions expressed in writing.

**Art. 9. Convening general meetings.**

9.1 The general meeting of the Company may at any time be convened by the board of managers or by the sole shareholder, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2 The annual general meeting must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

9.3 If the sole shareholder is present or represented at a general meeting and if it states that it has been informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Conduct of general meetings - Vote by resolution in writing.**

10.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting and who need neither be the sole shareholder, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules.

10.2 An attendance list signed by the sole shareholder or its representative must be kept at any general meeting.

10.3 The sole shareholder may act at any general meeting by appointing another person as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof.

10.4 Participation in a general meeting by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow the sole shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be a participation in person.

**Art. 11. Minutes of general meetings.**

11.1 The board of any general meeting shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by the sole shareholder who requests to do so.

11.2 The sole shareholder shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

**D. Management**

**Art. 12. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

12.2 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

12.3 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

12.4 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

12.5 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

**Art. 13. Election, Removal and Term of office of managers.**

13.1 The manager(s) shall be elected by the sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.

13.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause ("causes légitimes"), by a decision of the sole shareholder.

**Art. 14. Vacancy in the office of a manager.**

14.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

14.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit And Supervision****Art. 19. Auditor(s).**

19.1 If the sole shareholder of the Company appoints one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.2. An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the sole shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the sole shareholder shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the sole shareholder subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation****Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and Payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Saba Capital Master Fund II Ltd., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Kenneth J. Weiller, born in Maryland, USA, on November 18, 1957, professionally residing at 405 Lexington Avenue, 58<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10174, USA, as a class A manager

(ii) Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager

(iii) Laetitia Antoine, born in Woippy, France, on March 30, 1973, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a class B manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le cinq avril,

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Saba Capital Master Fund II Ltd., un fond d'investissement constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, enregistré auprès du Registre des Iles Caïmans sous le numéro WK-231734,

représenté ici par Carole Coïs, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée le 4 avril 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire afin de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée selon les statuts suivants:

#### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Winter Co 1 S. à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou par tout autre procédé ainsi que la cession par la vente, l'échange, ou par tout autre procédé, de valeurs mobilières de tout genre et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

2.2 La Société peut acquérir par voie d'achat, de souscription ou par tout autre procédé, transférer, vendre, échanger, ou par tout autre procédé, ainsi que vendre à découvert ou effectuer toute opération d'achat et de vente avec appel de marge ou financer, ou par tout autre procédé, des actions, obligations, titres de créance, warrants, instrument de dette et des titres de participation ainsi que tout autre titre de financement et les contrats y relatifs. La Société ne peut accorder de prêts en tant que prêteur qu'à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'offre publique. La Société peut émettre, uniquement par voie de placement privé, des billets, obligations et titres de créance et de dette et/ou des titres de participations. La Société peut prêter des fonds, y compris les intérêts de prêts et/ou d'émission d'actions ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

2.4 La Société peut également accorder des garanties et des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations en relation avec les opérations avec appel de marge et les activités de vente à découvert ou autres, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre nantir, transférer, grever ou par tout autre procédé créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

2.5 La Société peut conclure, émettre et exécuter des opérations d'échanges à terme, d'options, de rachats, de prêts d'actions et des opérations similaires. La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'assurer une gestion efficace, y compris les techniques et les instruments destinés à protéger contre les crédits, le change, les risques de taux d'intérêts et autres risques, sans que l'on se limite à de telles techniques et/ou de tels instruments.

2.6 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. Les objets sociaux comprennent toute opération ou tout accord conclu par la Société, à condition qu'ils ne soient pas incompatibles avec les objets sociaux énumérés précédemment.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment avec ou sans motif par une décision de l'associé unique.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans le cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles de nature à compromettre les activités de la Société se sont produits ou sont

sur le point de se produire au siège social, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois pas d'impact sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'associé unique de la Société.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

6.3 Les parts sociales de la Société ne peuvent être détenues que par l'associé unique et toute détention ou acquisition de parts sociales par plus d'un associé est proscrite et tout transfert ou acquisition de ce type sera considéré comme nul et non avenu.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7 Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est conservé au siège social de la Société où il est mis à la disposition de l'associé unique pour vérification. Ce registre doit contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription nominative peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé unique.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur des parts sociales de la Société. Dans le cas où les parts sociales seraient détenues par plus d'un associé, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ces parts sociales jusqu'à ce que les transferts de parts soient levés.

7.3 L'associé unique peut transférer les parts sociales de la Société que si il transfère 100% des parts sociales de la Société. Si l'associé unique procède à un transfert prohibé tel que défini à la disposition précédente, ce transfert sera nul et non avenu et la Société n'enregistrera pas un tel transfert et ne considérera pas ce cessionnaire en tant que détenteur de ces parts sociales.

7.4 Tout transfert de parts sociales deviendra opposable à la Société et aux tiers par le biais de la notification du transfert, ou de l'acceptation du transfert par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

## **C. Décisions de l'associé unique**

### **Art. 8. Décisions de l'associé unique.**

8.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Dans le cas où le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts ou dans la Loi, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts ou par la Loi doit être lue comme étant une référence à «l'associé unique».

8.2 L'associé unique est investi des pouvoirs expressément attribués par la loi et par lesdits statuts. Le cas échéant, les dispositions desdits statuts et de la Loi relatives aux assemblées générales s'appliquent aux décisions de l'associé unique prises par voie écrite.

### **Art. 9. Convocation aux assemblées générales.**

9.1 L'assemblée générale de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance ou par l'associé unique, le cas échéant, pour être tenue au lieu et à la date précisés dans l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale annuelle doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

9.3 Si l'associé unique est présent ou représenté à une assemblée générale et s'il déclare qu'il a été informé de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

### **Art. 10. Conduite des assemblées générales - Vote par résolution écrite.**

10.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécifiquement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables.

10.2 Une liste de présence signée par l'associé unique ou son représentant doit être tenue à toute assemblée générale.

10.3 L'associé unique peut agir à toute assemblée générale en désignant une autre personne comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver.

10.4 L'associé unique qui prend part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent.

#### **Art. 11. Procès-verbal des assemblées générales.**

11.1 Le bureau de toute assemblée générale rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par l'associé unique qui en fait la demande.

11.2 De même, l'associé unique peut rédiger et signer le procès-verbal de ses décisions.

### **D. Gérance**

#### **Art. 12. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être associés.

12.2 En cas de pluralité de gérants, la Société est dirigée par un conseil de gérance qui sera composé de plusieurs classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

12.3 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou d'un pouvoir sous seing privé.

12.4 Si la Société est gérée par un gérant unique, et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» dans les statuts doit être lue comme étant une référence au «gérant unique».

12.5 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'associé unique.

#### **Art. 13. Election, Révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

13.1 Les gérants seront élus par l'associé unique, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans besoin de cause légitime, par décision de l'associé unique.

#### **Art. 14. Vacance d'un poste de gérant.**

14.1 En cas de vacance d'un poste de gérant suite à son décès, à une incapacité légale, une faillite, une démission ou pour tout autre motif, il peut être procédé à son remplacement de manière temporaire et ce pour une période ne pouvant excéder le mandat initial. La prochaine assemblée décidera du remplacement définitif conformément aux dispositions légales applicables.

14.2 En cas de vacance d'un gérant unique, celle-ci est comblée sans délai par l'assemblée générale.

#### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas de consentement de chaque gérant par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation ne sera pas requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à une heure et endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

15.3 De même, un tel avis de convocation ne sera pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être obligatoirement membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance préside toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie de cet écrit étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs autres gérants mais pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

16.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions circulaires ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et s'étant régulièrement tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président, en son absence par le président temporaire et par le secrétaire ou par deux (2) gérants ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le président le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits destinés à servir dans le cadre d'une procédure judiciaire ou autre seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance.

### **E. Audit et Surveillance**

#### **Art. 19 Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où l'associé unique de la Société nomme un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, selon l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre du commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale de l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires**

**Art. 20 Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.**

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes allouées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique accepte cette affectation.

21.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'associé unique décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **Art. 22. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires sur base de comptes intérimaires préparés par le conseil de gérance démontrant suffisamment de fonds disponibles. Le montant à distribuer ne

doit pas excéder la somme totale des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté de tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, et diminué des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des présents statuts.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée, ou toute autre réserve distribuable, peut être librement distribuée à l'associé unique conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique décidant la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué à l'associé unique.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des dividendes intérimaires pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par Saba Capital Master Fund II Ltd. susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Kenneth J. Weiller, né dans le Maryland, Etats Unis d'Amérique, le 18 novembre 1957, résidant professionnellement au 405 Lexington Avenue, 58<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10174, USA, gérant de classe A,

(ii) Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B,

(iii) Laetitia Antoine, née à Woippy, France, le 30 mars 1973, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, gérant de classe B

Dont acte,

Fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COÏS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 avril 2013. Relation: LAC/2013/17004. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049528/540.

(130060136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

**Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.099.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of March,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated and organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands and its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce under number 54468701, acting in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 355 Schiphol Boulevard, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Companies' House under number LP014908,

represented by Eamonn McDONALD, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal on 14 March 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That EQT Infrastructure II GP B.V." prenamed acting in its capacity as general partner of "EQT Infrastructure II Limited Partnership" is the sole shareholder of Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174099 and incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Esch-sur-Alzette on 4 December 2012 published in the Mémorial C of 21 February 2013 number 431 (the "Company").

2) That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to modify the nominal value of the shares of the Company, so as to fix it at one Cent (EUR 0.01), and subsequently to increase the number of the current issued shares from twelve thousand five hundred (12,500) to one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares in total having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each shall be allocated to the sole shareholder of the Company by a ratio of one hundred (100) new shares for one (1) existing share.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to create one new class of ordinary shares of the Company, each ordinary share having a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares.

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 57,250) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into sixty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 69,750) by the conversion of the capital contribution without the issuance of new shares account in the amount of fifty-seven thousand two hundred and fifty Euro (EUR 57,250) into the share capital of the Company and by the creation and the issue of five million seven hundred and twenty-five thousand (5,725,000) new ordinary shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each subscribed by the sole shareholder.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to create ten (10) new classes of shares of the Company, which shall be designated as classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, each share having a nominal value one Cent (EUR 0.01).

The sole shareholder resolves that the financial rights attached to the new classes of shares and the conditions of their repurchase and cancellation will be further determined in the articles of association to be amended as per the following resolutions.

*Fifth resolution*

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred and thirty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 9,930,250), to raise it from its present amount of sixty-nine thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 69,750) to ten million Euro (EUR 10,000,000) by the creation and the issue of:

- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class A shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class B shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class C shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class D shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class E shares;
  - [ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class F shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class G shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class H shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class I shares;
  - ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class J shares;
- of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, being nine hundred and ninety-three million twenty-five thousand (993,025,000) new shares in total.

*Subscription and Paying up*

The nine hundred and ninety-three million twenty-five thousand (993,025,000) new shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each together with a total issue premium of one hundred and sixty-seven million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and sixty-three Euro and seventy-five Cent (EUR 167,578,663.75) have been subscribed as follows:

EQT Infrastructure II GP B.V., prenamed acting in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, prenamed, has subscribed to:

- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class A shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class B shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class C shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class D shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class E shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class F shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class G shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class H shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class I shares;
- ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class J shares.

Such new shares are paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred and seventy-seven thousand five hundred and eight thousand nine hundred and thirteen Euro and seventy-five Cent (EUR 177,508,913.75) out of which: (i) nine million nine hundred and thirty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 9,930,250) shall be allocated to the corporate capital of the Company and (ii) one hundred and sixty-seven million five hundred and seventy-eight thousand six hundred and sixty-three Euro and seventy-five Cent (EUR 167,578,663.75) shall be allocated as share premium.

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000) represented by one billion (1,000,000,000) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, fully paid up, divided into:

- (i) six million nine hundred and seventy-five thousand (6,975,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares");

- (ii) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class A shares (the "Class A Shares");
  - (iii) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class B shares (the "Class B Shares");
  - (iv) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class C shares (the "Class C Shares");
  - (v) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class D shares (the "Class D Shares");
  - (vi) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class E shares (the "Class E Shares");
  - (vii) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class F shares (the "Class F Shares");
  - (viii) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class G shares (the "Class G Shares");
  - (ix) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class H shares (the "Class H Shares");
  - (x) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class I shares (the "Class I Shares");
- and
- (xi) ninety-nine million three hundred and two thousand five hundred (99,302,500) class J shares (the "Class J Shares").

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the "Shares" and "Share" shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the notarial deed of 15 March 2013 and ending no later than on 31 December 2013 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not

cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares."

#### *Seventh resolution*

The sole shareholder resolves to insert a new article 6.3 of the articles of association and to subsequent renumber the following article, which shall read as follows:

" **6.3.** Any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares."

*Eighth resolution*

The sole shareholder resolves to amend article 16.3 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **16.3.** The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.01% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3-7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

16.3.11. the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Shares;

16.3.12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille treize, le quinze mars,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

## A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée et organisée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays Bas et son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4<sup>th</sup> floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chamber of Commerce sous le numéro 54468701, agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II LP, une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4<sup>th</sup> Floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro LP014908,

représentée par Eamonn McDONALD, juriste, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mars 2013.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Qui a déclaré et demandé au notaire d'acter:

1) Que "EQT Infrastructure II GP B.V.", agissant en sa qualité d'associé commandité (general partner) de "EQT Infrastructure II Limited Partnership" est l'associé unique de Esperanto Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.099 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentale de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C du 21 février 2013 sous le numéro 431 (la Société).

2) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) réparti en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune.

3) Après ces déclarations, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et de prendre les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société, de manière à la fixer à un Cent (0,01 EUR), et d'augmenter subséquemment le nombre des parts sociales existantes de douze mille cinq cents (12.500) à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune seront allouées à l'associé unique selon un ratio de cent (100) nouvelles parts sociales pour une (1) part sociale existante.

### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de créer une nouvelle catégorie de parts sociales ordinaires de la Société, chaque part sociale ordinaire ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires.

### *Troisième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante-sept mille deux cent cinquante Euros (57.250 EUR), de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à soixante-neuf mille sept cent cinquante Euros (69.750 EUR) par la conversion du compte d'apport en capital propres non rémunéré par des titres d'un montant de cinquante-sept mille deux cent cinquante Euros (57.250 EUR) dans le capital social de la Société et par la création et l'émission de cinq millions sept cent vingt-cinq mille (5.725.000) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, souscrites par l'associé unique.

### *Quatrième résolution*

L'associé unique décide de créer dix (10) nouvelles catégories de parts sociales de la Société, à savoir les catégories A, B, C, D, E, F, G, H, I et J de parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune.

L'associé unique décide que les droits financiers attachés aux nouvelles catégories de parts sociales et les conditions de leur rachat et annulation seront également déterminées dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions suivantes.

### *Cinquième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions neuf cent trente mille deux cent cinquante Euros (9.930.250 EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille sept cent cinquante Euros (69.750 EUR) à dix millions d'Euros (10.000.000 EUR) par la création et l'émission de:

- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie A;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie B;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie C;

- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie D;
  - quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie E;
  - quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie F;
  - quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie G;
  - quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie H;
  - quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie I;
  - quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie J;
- d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, s'élevant à neuf cent quatre-vingt-treize millions vingt-cinq mille (993.025.000) nouvelles parts sociales au total.

#### *Souscription et Paiement*

Les neuf cent quatre-vingt-treize millions vingt-cinq mille (993.025.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, ensemble avec une prime d'émission totale de cent soixante-sept millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-trois Euros et soixante-quinze Cents (167.578.663,75 EUR) ont été souscrites comme suit:

EQT Infrastructure II GP B.V., prénommé, agissant en sa qualité d'associé commandité de EQT Infrastructure II Limited Partnership, prénommé, a souscrit à:

- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie A;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie B;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie C;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie D;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie E;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie F;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie G;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie H;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie I;
- quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie J;

Ces nouvelles parts sociales sont libérées par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante dix-sept millions cinq cent huit mille neuf cent treize Euros et soixante-quinze Cents (177.508.913,75 EUR) dont: (i) neuf millions neuf cent trente mille deux cent cinquante Euros (9.930.250 EUR) seront alloués au capital social de la Société et (ii) cent soixante-sept millions cinq cent soixante-dix-huit mille six cent soixante-trois Euros et soixante-quinze Cents (167,578,663.75 EUR) seront alloués au compte prime d'émission.

La preuve des paiements susmentionnés a été donnée au notaire soussigné, qui les reconnaît expressément.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000 EUR) représenté par un milliard (1.000.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (0,01 EUR) chacune, entièrement libéré et divisé en:

- (i) six millions neuf cent soixante-quinze mille (6.975.000) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires");
- (ii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- (iii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- (iv) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- (v) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- (vi) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- (vii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- (viii) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- (ix) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");

(x) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I");

(xi) quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent deux mille cinq cents (99.302.500) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Les parts sociales sont uniquement sous forme nominative.

Les Parts Sociales de la Catégorie A à la Catégorie J sont ci-après dénommées les "Parts Sociales Préférentielles". Les Parts Sociales Ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles ci-après dénommées comme les "Parts Sociales" ou la "Part Sociale" doivent être interprétées conformément.

Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ensemble, les "Associés" et individuellement un "Associé".

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf dispositions contraires dans les présents Statuts. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du (des) Associés(s) adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégories entières de Parts Sociales Préférentielles par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans cette (ces) catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, un avis énonçant la date du rachat et de l'annulation ainsi que le Montant d'Annulation doit être donné par ou pour le compte de la Société au moins sept (7) jours avant la date du rachat et d'annulation au(x) Associé(s) à l'adresse de (des) l'Associé(s) qui aura été notifiée à la Société, sous réserve toutefois que ni l'omission de donner un tel avis, ni un quelconque défaut de celui-ci n'affecte la validité de la procédure pour le rachat et l'annulation.

Une réduction de capital par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que pendant les Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales de Catégorie A est la période commençant au jour de l'acte notarié du 15 mars 2013 et se terminant au plus tard le 31 décembre 2013 (la "Période de Catégorie A").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie B est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 décembre 2014 (la "Période de Catégorie B").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie C est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 décembre 2015 (la "Période de Catégorie C").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie D est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 décembre 2016 (la "Période de Catégorie D").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie E est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 décembre 2017 (la "Période de Catégorie E").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie F est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 décembre 2018 (la "Période de Catégorie F").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie G est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 décembre 2019 (la "Période de Catégorie G").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie H est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 décembre 2020 (la "Période de Catégorie H").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie I est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 décembre 2021 (la "Période de Catégorie I").

La période pour les Parts Sociales de Catégorie J est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 décembre 2022 (la "Période de Catégorie J").

Dans le cas où une catégorie de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation de cette (ces) catégorie(s) de Parts Sociales Préférentielles peut/peuvent être fait(s) pendant une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre catégorie) et se terminera pas plus tard qu'un an après la date de début de ladite Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera le jour suivant la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales Préférentielles non rachetée et non annulée pendant leur Période de Catégorie respective viendra dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour éviter tout doute, dans le cas où un rachat et une annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles doit avoir lieu avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou le cas échéant, la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou le cas échéant, la Nouvelle Période) doit commencer le jour après le rachat et l'annulation de cette catégorie de Parts Sociales Préférentielles et devra continuer à se terminer au jour tel que défini initialement dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la (des) catégorie(s) entière(s) concernée(s), le Montant d'Annulation deviendra exigible et payable par la Société au(x) Associé(s) au prorata de leur participation dans cette (ces) catégorie

(s). Pour éviter tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement, en espèces, en nature ou par voie de compensation.

Le Montant d'Annulation mentionné à l'alinéa ci-dessus, pour être retenu, sera déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) à sa raisonnable discrétion et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour éviter tout doute, le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut choisir à sa seule discrétion d'inclure ou d'exclure dans sa détermination du Montant d'Annulation tout ou partie des réserves distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles.

Pour les besoins de ces Statuts, les termes en majuscule ci-dessous ont la signification suivante:

- "Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmenté de (i) toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réduction de réserve légale relatives aux catégories des Parts Sociales Préférentielles devant être annulées, celui-ci réduit par (i) toute perte (y compris pertes reportées) exprimée comme positive et (ii) toute somme à affecter aux réserves en accord avec les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que figurant dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), (iii) de tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires et (iv) tout Droit au Bénéfice de telle sorte que:

$$MD = (BN+B+RC) - (P+RL+DO+DP)$$

Sachant que:

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (y compris bénéfices reportés).

B = toute réserve librement distribuable attachée aux Parts Sociales Préférentielles.

RC = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en rapport avec la catégorie des Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = Pertes (y compris les pertes reportées), exprimées comme positive.

RL = toute somme devant être allouée dans une (des) réserve(s) conformément à la Loi et aux Statuts.

DO = tout dividende auquel à droit le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices.

Le Montant Disponible doit être indiqué dans les Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous) de la Période de Catégorie correspondante et sera évalué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, de bonne foi et en prenant en compte la possibilité de la Société de continuer ses activités.

- "Liquidités Disponibles" désigne (i) toutes les espèces détenues par la Société (sauf les dépôts à terme en espèces avec une échéance supérieure à six (6) mois), (ii) tous les instruments du marché monétaire immédiatement négociables, obligations et billets et toute créance qui, de l'avis du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, seront versés à la Société à court terme, moins les dettes ou autres dettes de la Société payables endéans six (6) mois déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie concernée (ou Nouvelle Période, le cas échéant) et (iii) tous les actifs tels que les actions, titres ou valeurs mobilières de toute sorte détenus par la Société.

- "Montant d'Annulation" désigne un montant n'excédant pas les Liquidités Disponibles en rapport avec la Période de Catégorie concernée (ou la Nouvelle Période, le cas échéant) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie concernée (ou à la Nouvelle Période).

- "Période de Catégorie" désigne chacune des périodes suivantes: Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H et Période de Catégorie I.

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires.

- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date au plus tôt trente (30) jours, mais au plus tard dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie des Parts Sociales Préférentielles concernée.

- "Loi" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre.

- "Droit au Bénéfice" signifie les dividendes préférentiels des Parts Sociales Préférentielles.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide d'insérer un nouvel article 6.3 des statuts de la Société et de renuméroter subséquemment l'article suivant pour lui donner la teneur suivante:

" **6.3.** Tout montant de prime d'émission payée à la Société sur toutes les Parts Sociales Préférentielles sera alloué à un compte prime d'émission attaché à ces Parts Sociales Préférentielles.»

#### *Huitième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 16.3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **16.3.** Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise déterminée par le Gérant Unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et peuvent être payés aux lieux et heures tel que déterminés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut recourir à une détermination finale du taux de change applicable à la devise utilisée pour convertir les fonds de dividende dans la devise de paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une part sociale pendant une durée de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera perdu pour le détenteur de cette part sociale et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs des Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés dans l'ordre suivant:

16.3.1 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires aura(ont) droit à un dividende égal à 0,01% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie A aura(ont) droit à un dividende égal à 0,20 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A;

16.3.3 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie B aura(ont) droit à un dividende égal à 0,25 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B;

16.3.4 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie C aura(ont) droit à un dividende égal à 0,30 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C;

16.3.5 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie D aura(ont) droit à un dividende égal à 0,35 % de la valeur nominale des parts sociales de Catégorie D;

16.3.6 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie E aura(ont) droit à un dividende égal à 0,40 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E;

16.3.7 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie F aura(ont) droit à un dividende égal à 0,45 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F;

16.3.8 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie G aura(ont) droit à un dividende égal à 0,50 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G;

16.3.9 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie H aura(ont) droit à un dividende égal à 0,55 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H;

16.3.10 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de catégorie I aura(ont) droit à un dividende égal à 0,60 % de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I;

16.3.11 le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Catégorie J aura(ont) droit à un dividende égal à 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie J;

16.3.12 le solde sera alloué au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Préférentielles en vertu d'une décision devant être prise par l'assemblée générale des Associés."

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques forme que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, qui est connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2013. Relation: EAC/2013/3965. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013047819/541.

(130058478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**Dehus Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.646.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

1. DEHUS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("DEHUS S.à r.l."),

here duly represented by Me Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GMS INVESTMENTS LTD, a company organised under the laws of Malaysia, with registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, Wisma Siamloh, Jalan Kemajuan, 87007 Federal Territory of Labuan, Malaysia,

here duly represented by Me Nicolas GROSJEAN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, being initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a "société en commandite par actions", the incorporation of which such parties have approved:

**Art. 1. Form.** There exists among the general shareholder (actionnaire commandité) (the "General Shareholder") of the Company (as defined hereafter), and the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Limited Shareholders") of the Company, and all those persons or entities who may become limited shareholders (actionnaires commanditaires) of the company in the future, a société en commandite par actions (a corporate partnership limited by shares) (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law").

Hereinafter the Limited Shareholders and the General Shareholder will be referred to, where the context so requires, individually as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

**Art. 2. Name.** The Company's name is "DEHUS INVESTMENTS S.C.A.".

**Art. 3. Term.** The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

**Art. 4. Purposes.** The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits and credits, to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this Article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

To enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

To enter into agreements, including, but not limited to any form of acquisition agreement, sale promise, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Shareholder.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into 30,000 (thirty thousand) limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) held by the Limited Shareholders (the "Limited Shares") (Actions de Commanditaires), consisting in

- a) 3,000 (three thousand) class A limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- b) 3,000 (three thousand) class B limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- c) 3,000 (three thousand) class C limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- d) 3,000 (three thousand) class D limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- e) 3,000 (three thousand) class E limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- f) 3,000 (three thousand) class F limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- g) 3,000 (three thousand) class G limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- h) 3,000 (three thousand) class H limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro),
- i) 3,000 (three thousand) class I limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and
- j) 3,000 (three thousand) class J limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the "Unlimited Shares") (Actions de Commandite) with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

The general meeting of Shareholders is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the consent of the General Shareholder.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Limited Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the Limited Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Limited Shares such cancellations and repurchases of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Limited Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Limited Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Limited Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder) and the holders of Limited Shares of the repurchased and cancelled Class of Limited Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each Limited Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Limited Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Limited Shares.

The Cancellation Value Per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Limited Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the General Shareholder and approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders including the consent of the General Shareholder in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Limited Share will become due and payable by the Company.

**Art. 7. Issuance of Shares.** The Company recognizes only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner in relation to the Company.

The Limited Shares and the Unlimited Shares of the Company are in registered form. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

**Art. 8. Redemption and transfer of Shares.** The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

Limited Shares as well as Unlimited Shares may be transferred subject to the prior approval by a resolution at a meeting of Shareholders approved at the majority by the Shareholders present or represented, representing two thirds of the Shares, at the meeting including the consent of the General Shareholder.

The Company may accept and enter in the register of the Company a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

**Art. 9. Liability of Shareholders.** The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

The General Shareholder's liability shall be unlimited.

**Art. 10. Meetings of Shareholders.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of June at 02.00 pm. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Shareholder or by any person duly authorized to represent him.

**Art. 11. Notice, Quorum, Proxies, Majority.** The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Shareholder.

**Art. 12. Convening notice.** Shareholders' meetings shall be convened by the General Shareholder or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the share register of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The General Shareholder may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Shareholders for them to participate in any meeting of Shareholders.

**Art. 13. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Shareholder.

**Art. 14. Management.** The Company shall be managed by the General Shareholder, it being acknowledged that the initial General Shareholder is DEHUS S.à r.l., prenamed, who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The General Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.

Except as otherwise expressly provided, the General Shareholder shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Shareholder is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Shareholders, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

The General Shareholder shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

The decisions of the General Shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

**Art. 15. Authorised signature.** The Company shall be bound by the corporate signature of the General Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Shareholder as the General Shareholder shall determine in its discretion.

**Art. 16. Supervisory Board.** The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (herein referred to as the "Supervisory Board").

The Supervisory Board may be consulted by the General Shareholder on such matters as the General Shareholder may determine.

The members of the Supervisory Board may be Shareholders, other than the General Shareholder, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Shareholders shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Shareholder.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

**Art. 17. Minutes of the Supervisory Board.** The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

**Art. 18. Accounting year - Accounts.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> January and it shall terminate on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law.

This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The General Shareholder shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The general meeting of Shareholders shall have to prior approve the General Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Shareholder.

The General Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

The last class of the Limited Shares shall be the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, it shall be the class I limited shares. To the extent that there are no class I limited shares, it shall be the class H limited shares. To the extent that there are no class H limited shares, it shall be the class G limited shares. To the extent that there are no class G limited shares, it shall be the class F limited shares. To the extent that there are no class F limited shares, it shall be the class E limited shares. To the extent that there are no class E limited shares, it shall be the class D limited shares. To the extent that there are no class D limited shares, it shall be the class C limited shares. To the extent that there are no class C limited shares, it shall be the class B limited shares. To the extent that there are no class B limited shares, it shall be the class A limited shares (the "Last Class of Limited Shares").

The proportional net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Limited Shares (the "Limited Shares Profit") shall be allocated as follows: (i) 0,25% of the nominal value of the outstanding classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares, spread equally between all classes of Limited Shares but the Last Class of Limited Shares; and (ii) all remaining Limited Shares Profit to the class J limited shares. To the extent that there are no class J limited shares, then such remaining Limited Shares Profit shall be entirely allocated to the Last Class of Limited Shares. All amounts to be allocated under this paragraph shall be applied between each holder of one specific class of Limited Shares proportionally to the shareholding held by this holder in this class of Limited Shares."

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Shareholder.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Shareholder.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Association shall be determined by application of the provisions of Luxembourg law and, in particular, of the Law.

#### *Subscription - Payment*

The appearing parties hereby declare to subscribe to the 31,000 (thirty-one thousand) shares issued by the Company as follows:

Unlimited Shares:

- Dehus S. a r.l., prenamed, subscribes to 1,000 (one thousand) Unlimited Shares.

Limited Shares:

- GMS INVESTMENTS LTD, subscribes to 30,000 (thirty thousand) Limited Shares, as follows:
  - 3,000 (three thousand) class A limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class B limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class C limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class D limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class E limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class F limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class G limited shares;
  - 3,000 (three thousand) class H limited shares;

- 3,000 (three thousand) class I limited shares; and
- 3,000 (three thousand) class J limited shares;

All these shares have been paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash up to 100%, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

#### *Transitional provisions*

- The first business year begins today and ends on 31<sup>st</sup> December 2013.
- The first annual meeting will be held on Thursday June 12, 2014 at 2.00 p.m.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Costs*

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

#### *Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the entirety of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of Shareholders (the "Meeting") and having stated that the Meeting is regularly constituted, have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of the members of the Supervisory Board is set at 3 (three).

The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:

- Ms. Zamyra H. CAMMANS, manager, born on February 11, 1969 in Utrecht (Netherlands), with professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.
- Mrs. Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, born on April 6, 1965 in Amsterdam (Netherlands), with professional address at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- Mr. Jean LEMAIRE, manager, born on July 10, 1953, in Bastogne (Belgium) with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

- 2) The term of office of the members of the Supervisory Board of the Company shall end at the annual general meeting to be held in 2018.

- 3) The Company's registered office shall be at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le neuf avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### **ONT COMPARU:**

1. DEHUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («DEHUS S.à r.l.»),

ici valablement représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. GMS INVESTMENTS LTD, une société existant sous les lois de Malaisie, ayant son siège social au 2nd Floor, Wisma Siamloh, Jalan Kemajuan, 87007 Territoire Fédéral de Labuan, Malaisie,

ici valablement représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations susmentionnées, étant paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte qui doit être déposé simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties:

**Art. 1<sup>er</sup> Forme.** Il existe entre l'actionnaire commandité (l'«Actionnaire Commandité») de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires Commanditaires») de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (ci-après la «Société») régie par les présents statuts (les «Statuts») et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

**Art. 2. Nom.** Le nom de la Société est DEHUS INVESTMENTS S.C.A.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

La Société peut réaliser les opérations suivantes:

L'emprunt d'argent, sous quelque forme que ce soit, ou l'obtention de crédit, sous quelque forme que ce soit, et la levée de fonds au moyen de, comprenant mais sans limitation, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de reconnaissances de dettes et d'autres instruments obligataires, l'utilisation de produits dérivés ou autres.

L'assistance, sous quelque forme que ce soit, comprenant mais sans limitation, par avances, prêts, dépôts monétaires et crédits, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, même non substantiel, ou à des sociétés qui sont actionnaires directs ou indirects de la Société ou à des sociétés appartenant au même groupe de la Société (dénommées ci-après les «Sociétés Affiliées» et chacune comme la «Société Affiliée»).

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe de la Société si cette société détient, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec, la Société, dans tous les cas que ce soit en tant que bénéficiaire économique, mandataire, gardien ou autres fiducies. Une société sera considérée contrôler une autre société si la première société détient, directement ou indirectement, tout ou quasi tout le capital social de la société contrôlée ou a le pouvoir de diriger ou influencer la direction de la gestion ou de la politique de l'autre société, tant par son droit de vote que par contrat ou autrement.

L'octroi de garantie, de gage ou de tout autre forme de privilège, que ce soit par des conventions personnelles ou hypothécaires, sur l'entière ou une partie de l'entreprise, sur les biens (présents et futurs) quelque soit la méthode, en vue de l'accomplissement de tous contrats ou de toutes obligations de la Société et de toute Société Affiliée, ou de tout directeur ou officier de la Société ou des Sociétés Affiliées et de donner assistance aux Sociétés Affiliées dans les limites des lois applicables.

La conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, sous toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services, les contrats de vente, en relation avec la levée de fonds.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros), divisé en 30.000 (trente mille) actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en

- a) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- b) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),
- c) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),

d) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),  
 e) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe E d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),  
 f) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe F d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),  
 g) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe G d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),  
 h) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe H d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro),  
 i) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et  
 j) 3.000 (trois mille) Actions de Commanditaires de classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) et  
 1.000 (mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation d'Actions de Commanditaires y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes d'Actions de Commanditaires par le rachat et l'annulation de toutes les Actions de Commanditaires émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes d'Actions de Commanditaires de tels annulations et rachats d'Actions de Commanditaires seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Actions de Commanditaires de Classe J). Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions de Commanditaires dans l'ordre établi au paragraphe précédent, une telle Classe d'Actions de Commanditaires donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité) et les détenteurs d'Actions de Commanditaires de la Classe d'Actions de Commanditaires rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire pour chaque Action de Commanditaire de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions de Commanditaires devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions de Commanditaires.

La Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions de Commanditaires émises dans la Classe d'Actions de Commanditaires à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par l'Actionnaire Commandité et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des Actionnaires et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Actions de Commanditaires de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Action de Commanditaire sera due et payable par la Société.

**Art. 7. Emission d'Actions.** La Société ne reconnaît qu'un seul porteur par Action; dans le cas où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société sera en droit de suspendre l'exercice de tous les droits associés à cette Action

jusqu'à ce qu'une personne ait été nommée ou désignée par les co-porteurs comme seul et unique propriétaire de cette Action, à l'égard de la Société.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité de la Société se présentent sous forme nominative. Un registre des Actions nominatives sera conservé au siège social de la Société. Ce registre indiquera le nom de chacun des Actionnaires, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la cession éventuelle de ces actions et les dates de ces cessions.

**Art. 8. Rachat et Cession d'Actions.** La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être cédées après approbation préalable par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité par les Actionnaires présent ou représenté, représentant deux tiers des Actions, à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

La société pourra accepter et inscrire au registre de la Société une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

**Art. 9. Responsabilité des Actionnaires.** Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

La responsabilité de l'Actionnaire Commandité sera illimitée.

**Art. 10. Assemblée générale des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

**Art. 11. Convocation, Quorum, Procurations, Majorité.** Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 12. Convocation aux assemblées générales.** Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

**Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.** Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 14. Administration.** La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que l'Actionnaire Commandité initial est DEHUS S.à r.l. préqualifiée, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en oeuvre l'objet de la Société.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

**Art. 15. Signature autorisée.** La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

**Art. 16. Conseil de surveillance.** Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (ci-après le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera réuni par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

**Art. 17. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance.** Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

**Art. 18. Exercice comptable - Comptes.** L'exercice comptable de la Société débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires devra avaliser la décision de l'Actionnaire Commandité de verser des dividendes, ainsi que l'affectation des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

La dernière classe d'Actions de Commanditaires est la classe d'actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe I. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe I, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe H. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe H, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe G. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe G, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe F. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe F, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe E. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe E, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe D. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe D, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe C. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe C, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe B. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe B, elle est la classe d'actions de commanditaires de classe A (la «Dernière Classe d'Actions de Commanditaires»).

Le bénéfice net proportionnel de la Société, déterminé en conformité avec les clauses du présent article, qui sera distribué aux Actions de Commanditaires (le «Bénéfice des Actions de Commanditaires») sera attribué comme suit: (i) 0,25% de la valeur nominale de l'ensemble des classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, réparti également entre toutes les classes d'Actions de Commanditaires exceptée la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires, et (ii) l'intégralité du solde du Bénéfice des Actions de Commanditaires aux actions de commanditaires de classe J. Dans l'hypothèse où il n'existerait pas d'actions de commanditaires de classe J, ce bénéfice sera entièrement attribué à la Dernière Classe d'Actions de Commanditaires. Tous les montants attribués conformément au présent paragraphe seront attribués entre chaque actionnaire titulaire d'Actions de Commanditaires d'une classe spécifique proportionnellement à ses actions détenues dans cette catégorie d'Actions de Commanditaires.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 21. Révisions.** Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Les parties comparantes, par les présentes, déclarent souscrire aux 31.000 (trente et un mille) Actions émises par la Société comme suit:

Actions de Commandité:

- Dehus S.à r.l., préqualifiée, souscrit à 1.000 (mille) Actions de Commandité.

Actions de Commanditaires:

GMS INVESTMENTS LTD, préqualifiée, souscrit à 30.000 (trente mille) Actions de Commanditaires, comme suit:

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe A;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe B;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe C;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe D;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe E;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe F;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe G;
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe H;

- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe I; et
- 3.000 (trois mille) actions de commanditaires de classe J

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% par les souscriptrices prêtes moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

#### *Dispositions transitoires*

- Le premier exercice social commence ce jour et se termine le 31 décembre 2013.
- La première assemblée générale annuelle se tiendra le jeudi 12 juin 2014 à 14.00 heures.

#### *Déclaration*

Le notaire signant le présent acte déclare que les conditions prescrites à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et témoigne expressément de ce fait.

#### *Coûts*

Le montant approximatif des coûts, frais, salaires ou charges, sous quelque forme que ce soit, encourus ou facturés à la société en raison de sa formation est approximativement évalué à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire des actionnaires*

Les parties susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant dûment convoquées, ont pris les mesures nécessaires pour réunir une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires («l'Assemblée générale») et, ayant déclaré que l'Assemblée générale était régulièrement constituée, ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Le nombre de membres du Conseil de Surveillance est fixé à 3 (trois).

Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société:

- Mademoiselle Zamyra H. CAMMANS, manager, née le 11 février 1969 à Utrecht (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre,
- Madame Petronella J.S. DUNSELMAN, manager, née le 6 avril 1965, à Amsterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
- Monsieur Jean LEMAIRE, manager, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

2) Le mandat des membres du Conseil de Surveillance se terminera à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

- 3) Le siège social de la Société est sis aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française. À la requête des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2013. LAC/2013/16676. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 avril 2013.

Référence de publication: 2013049775/652.

(130061309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2013.

#### **Prognosis Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 87.645.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Maître Jean-Philippe LAHORGUE, avocat à la Cour, demeurant L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Ludwig Udo PONTZEN demeurant à Schönefelderweg 89, B-4700 EUPEN (Belgique), actionnaire unique.

Lequel mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme PROGNOSIS BUSINESS CENTER S.A, ayant son siège social à L-2441 Luxembourg, 220 rue de Rollingergrund, inscrite au R.C.S. sous le numéro B 87.645 a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2002 publié au Mémorial C numéro 1203 du 13 août 2002

2.- Que le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions, de cent euros (100 EUR) chacune.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution avec effet au 8 avril 2013 de la susdite société par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'adresse Schönefelderweg 89, B-4700 EUPEN (Belgique).

#### Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cents euros (800,- EUR), sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lahorgue, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2013. Relation: LAC/2013/16518. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049421/43.

(130059962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

#### **Telecom Italia Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 76.448.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2013.

Référence de publication: 2013053043/10.

(130064189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

---

#### **Deutsche Rohstoff Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.

R.C.S. Luxembourg B 169.352.

Extrait de la lettre datée du 22 mars 2013 adressée au conseil d'administration de Deutsche Rohstoff Gesellschaft S.A.

Nous vous présentons notre démission en qualité d'administrateur de votre société et ceci avec effet immédiat.

JC Properties Sprl

Britta Jaegde-Crott

Référence de publication: 2013051921/11.

(130063513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2013.

---

**Dundeal (International) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.100.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at, 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,413 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Florian Grasso, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given on 4 April 2013.

The said proxy shall be signed in writing by the notary and the appearing party and be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee International (International) 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 16 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2775 of 15 November 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 172100 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

*Subscription/Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declared to subscribe to the one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares as well as a share premium amounting to four million one hundred and twenty-four thousand three hundred and fifty-four euro (EUR 4,124,354.-) by a contribution in kind consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the amount of four million one hundred and twenty-four thousand three hundred and fifty-five euro (EUR 4,124,355.-) (the "Receivable").

Following the contribution in kind, the Receivable ceases to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there existed no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

"The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

*Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand and two hundred euro (EUR 3,200.00).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is

drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le cinq avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec un capital social de EUR 108.197.413.- et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.396 (l'"Associé Unique").

représentée par Me Florian Grasso, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration, datée du 4 avril 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 16 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2775, du 15 novembre 2012, avec un capital social de douze mille cinq cent euro (EUR 12,500,-) ayant son siège social au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 172100 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lequel comparant dûment représenté, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et devant être libérée entièrement.

#### *Souscription - Paiement*

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), conférant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de quatre millions cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-quatre euro (EUR 4.124.354,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de quatre millions cent vingt-quatre mille trois cent cinquante-cinq euro (EUR 4.124.355,-) (la "Créance").

Suivant exécution de l'apport en nature, la Créance cessera d'exister et l'Associé Unique libère et décharge, irrévocablement, la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euro (EUR 12.501,-) divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. »

#### *Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-).

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: LAC/2013/16068. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013049132/118.

(130059886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

**Laila S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.744.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 25 mars 2013*

En date du 25 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 04 mars 2013.

- d'accepter la démission de Hasnah Ibrahim en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 04 mars 2013.

- de nommer Claudine Schinker, salariée, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet au 04 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

- de nommer Zainab Mohd Yussof, salariée, née le 05 août 1959 à Brunéi Darussalam, Brunei Darussalam, demeurant professionnellement au Commonwealth Drive, Jalan Kebangsaan, BS3910 Brunei Darussalam, en tant que gérant de classe A de la Société, et ce avec effet au 04 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Junaidi bin Hj Masri
- Khairuddin Abd Hamid
- Zainab Mohd Yussof

*Gérants de classe B:*

- Joost Tulkens
- Johanna Dirkje Martina van Oort
- Claudine Schinker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013049297/33.

(130060329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

---

**Pegaso Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 155.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 avril 2013.

Référence de publication: 2013051525/10.

(130063051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2013.

---